

DOMAINE PUBLIC DP

JAA 1002 Lausanne

4 juin 1999 - n° 1389
Hebdomadaire romand
Trente-sixième année

Que cesse la politique spectacle!

ETONNER, SURPRENDRE, personnaliser, tels sont les maître mots de l'action politique aujourd'hui. Pour retenir l'attention d'un public gavé d'informations et d'images, rien ne vaut la distillation hebdomadaire de déclarations musclées, de propositions détonantes, d'attaques rondement menées contre l'adversaire. Les médias sont friands de cette forme de politique-spectacle quand ils ne la suscitent pas. Le match de boxe dénommé *Arena*, qui, chaque semaine, tient lieu d'émission politique sur la chaîne de TV alémanique, est emblématique de cette manière de communiquer au sujet de la chose publique.

Or cette image de la politique, valorisant les personnes et les conflits, n'est que pure mise en scène. Le jeu consiste uniquement à donner l'illusion du mouvement, à impressionner le spectateur-citoyen. Par contre, il ne contribue en rien à éclairer les enjeux et à faire avancer les solutions. Lorsque l'UDC présente sa nouvelle initiative sur l'asile, elle veut signifier qu'elle seule est à l'écoute des préoccupations populaires. Pourtant la lecture rapide du texte montre que les mesures préconisées sont, soit déjà prises, sans efficacité aucune ou simplement inapplicables. Les dirigeants de l'UDC le savent pertinemment, ils jettent donc de la poudre aux yeux.

Or la politique concrète, celle qui aboutit à des décisions importantes pour la vie des gens,

présente un tout autre visage. Un visage hélas plus modeste, moins m'as-tu vu, peu attractif pour le téléjournal et les gros titres de première page. Au cours de la législature qui s'achève, les exemples ne manquent pas de résultats substantiels acquis à force de discussions - le plus souvent en commission -, de négociations et de coalitions changeantes sans cesse échafaudées. C'est ainsi qu'ont abouti le projet de réforme de la Constitution fédérale, la redevance sur les poids lourds, le financement des transversales alpines, une politique de la drogue innovante.

C'est ainsi que verront le jour vraisemblablement une taxe sur l'énergie, favorable aussi

bien à l'économie qu'à l'environnement, et les nécessaires mesures d'accompagnement aux accords bilatéraux.

Cette démarche lente et ardue mais réellement efficace reste largement méconnue de l'opinion, qui ne perçoit plus la vie politique qu'à travers la lorgnette déformante de controverses creuses et d'effets de manche dérisoires. Partis et parlementaires devraient donc se préoccuper davantage de la rendre plus transparente pour que citoyennes et citoyens ne se détournent pas en plus grand nombre encore de la chose publique. Cette démarche ne gomme en aucune manière les divergences entre les partis. Elle permet de les surmonter afin d'apporter les réponses qu'aucun partenaire ne peut à lui seul imposer.

JD

Impressionner le spectateur-citoyen

Le geste n'est pas gratuit

L'Institut universitaire d'études du développement a réalisé une analyse des relations de la Suisse avec les pays du Sud et de l'Europe de l'Est. Un tableau qui fait le tour du problème, des stratégies politico-militaires au manque de coordination des actions humanitaires.

DANS SA DIX-HUITIÈME édition, l'*Annuaire Suisse-Tiers Monde* présente comme à l'accoutumée un tableau très complet des relations de la Suisse avec les pays du Sud et de l'Europe de l'Est, ainsi que la statistique du commerce, des flux financiers et de l'aide publique au développement. Quant au dossier, les éditeurs ont eu la main particulièrement heureuse en choisissant de débattre de l'action humanitaire de la Confédération.

Dans son introduction, Jacques Forster souligne l'importance qu'a prise l'aide humanitaire dans les relations internationales au cours de cette décennie. Des relations internationales très instables depuis la fin de la guerre froide, la renaissance des particularismes nationaux, ethniques et religieux, l'affaiblissement de l'État, la montée des inégalités sociales, la dégradation de l'environnement naturel, tels sont les facteurs qui fragilisent la société mondiale et génèrent troubles, conflits, catastrophes naturelles et technologiques. Des phénomènes dont les pouvoirs locaux sont bien en peine de gérer les conséquences humaines.

L'intérêt accru des pays développés pour l'action humanitaire n'est pourtant pas totalement gratuit. Il résulte plutôt de la crainte que la déstabilisation d'une région ne porte atteinte aux intérêts économiques et stratégiques de certaines puissances et n'engendre des mouvements migratoires d'envergure. Par ailleurs l'intégration de l'humanitaire dans l'action politico-militaire confère un surplus de légitimité à cette

dernière. Enfin les gouvernements cèdent souvent à la pression d'une opinion publique choquée par les images des conflits ou des catastrophes.

La montée en force de l'humanitaire dans les années nonante a mis en évidence les dangers et les insuffisances d'entreprises souvent improvisées et confuses. En priorité, l'action humanitaire, fondée sur l'impartialité, doit rester indépendante des tâches de rétablissement et de maintien de la paix. Par ailleurs, la course à l'humanitaire à laquelle on assiste, impose un effort accru de coordination entre les acteurs et avec l'aide au développement. Elle exige aussi une réflexion plus large sur la cohérence des politiques des pays industrialisés à l'égard du Tiers-monde: trop souvent l'aide humanitaire consiste à réparer les dégâts causés directement ou indirectement par des politiques commerciales – voir les exportations d'armes – et financières à court terme.

Le dossier fournit également des données utiles sur l'aide humanitaire de la Suisse depuis 1990, présente un rappel historique du rôle de l'humanitaire dans la politique extérieure helvétique – un rôle qui s'affirme dès la création de l'État fédéral au siècle dernier – et expose la stratégie du CICR face aux nouveaux types de conflits. *jd*

Annuaire Suisse-Tiers monde 1999, Institut universitaire d'études du développement, Genève, en librairie ou auprès du Service des publications de l'IUED 022/906 59 50.

LA SUISSE ET LE COMMERCE DES BIENS CULTURELS

Agir contre le pillage

LE COMMERCE DES biens culturels est, en Suisse, d'importance. Même si on peut se disputer sur les chiffres (500 millions d'après les professionnels de la branche, 1 milliard d'après la statistique du commerce extérieur). En soi, c'est une bonne chose; il est sain que les œuvres circulent et soient accessibles. Mais c'est aussi un domaine ultra-sensible et le pillage d'objets culturels ou sacrés a survécu à la fin de l'ère coloniale dans les pays du Tiers-Monde ou à l'Est. D'où la nécessité de créer une législation internationale qui

donne des droits précis aux particuliers et aux pays spoliés.

La Déclaration de Berne dans le dernier numéro de *Solidaire* a consacré un excellent dossier à ce sujet (Numéro 150, à saluer, mai 1999). Elle s'étonne à juste titre du refus du Conseil fédéral de ratifier la convention Unidroit qui assure à l'échelle internationale des protections contre des pratiques illécites. Nous connaissons déjà les abus du secret bancaire. Devons-nous avoir un deuxième secteur de réputation suspecte? *ag*

Citoyennes et citoyens stratégiques

Le cinquième chapitre de la série sur les élections fédérales évoque les résultats de l'étude «Selects», consacrée au Conseil des États. La recette miracle n'est pas celle qu'on croit.

DANS LE CADRE de l'élection au Conseil des États, on imagine que la personnalité des candidats importe plus que leur couleur politique. Grâce à l'étude «Selects», on sait maintenant que la réalité est plus complexe.

Le parti avant tout

Pour le Conseil national, l'électrice et l'électeur choisissent une liste de parti, quitte à biffer et à rajouter d'autres candidats, une possibilité d'ailleurs de plus en plus prisée. À cause du scrutin majoritaire, la situation diffère pour l'élection au Conseil des États: le choix se fait plutôt en fonction de la personnalité des candidats que de leur étiquette partisane. C'est du moins ce que croient les fins connaisseurs de la vie politique, une appréciation démentie par les résultats de l'enquête «Selects» (voir DP 1387) effectuée après les élections fédérales de 1995.

En réalité, électrices et électeurs expriment prioritairement leur préférence partisane. Mais leur comportement est aussi fortement déterminé par la structure politique particulière de leur canton. Leur choix se porte d'abord sur les candidats du parti dont ils se sentent proches; le vote est de conviction. Pourtant une partie de l'électorat pense stratégiquement et prend en considération les chances de son candidat préféré: si ces dernières apparaissent trop faibles, il n'hésitera pas à lui tourner le dos; le vote devient utile. Ces chances varient en fonction des alliances électorales nouées – liste commune à plusieurs partis – et du rapport de force entre la gauche et la droite. Ainsi 37,5% des électrices et électeurs ne votent que pour un seul candidat.

Une candidature mobilisatrice

L'importance du facteur partisan, conjuguée au scrutin de type majoritaire, explique la grande stabilité poli-

tique du Conseil des États depuis plusieurs décennies.

Cette structure électorale particulière ne rend pas facile la tâche de la gauche, minoritaire dans tous les cantons. Pour obtenir un siège au Conseil des États, elle doit présenter une candidature susceptible de mobiliser l'ensemble de ses troupes et de séduire une partie de l'électorat de droite. C'est ainsi qu'en 1995, Christiane Brunner a réussi à ravir le siège libéral genevois, notamment grâce à sa notoriété acquise à l'occasion de sa non-élection au Conseil fédéral. À l'inverse, Yvette Jaggi a échoué parce qu'elle n'a pas bénéficié de l'appui sans faille de l'extrême-gauche vaudoise et de sympathies suffisantes dans le camp bourgeois. Dans les cantons où la gauche est faible, la situation se révèle plus difficile encore. L'électorat de gauche est tenté de voter utile et peut préférer arbitrer entre les candidats de droite plutôt que d'appuyer son candidat, certes préféré mais jugé perdant. *jd*

LIBRE CIRCULATION

«Oui» sans arrière pensée

LA LIBRE CIRCULATION des personnes entre la Suisse et l'Union européenne ne fait pas courir le risque d'une invasion de travailleurs, ni même d'une sous-enchère salariale.

Alors que la législation fédérale donne depuis plusieurs années la priorité à la main-d'œuvre étrangère en provenance de l'Europe occidentale, la statistique montre que la Suisse ne représente plus un pôle d'attraction pour les résidents communautaires. L'effectif des travailleurs étrangers «établis» ou «à l'année» a augmenté de 7118 personnes l'an passé, mais avant tout en provenance de l'ex-Yougoslavie et des pays non européens. En revanche les Communautaires ont été moins nombreux. L'évolution des effectifs en

provenance des divers pays de l'Union européenne est également riche en information.

Variation des établis et annuels en 1998

En tout:	+ 7118
UE et AELE:	- 7145
Italie:	- 7659
Portugal:	- 490
Espagne:	- 3628
Allemagne:	+ 3171
France:	+ 1117
Grande-Bretagne:	+ 374

On constate que le flot de l'immigration suit une logique économique et non administrative. Le solde migratoire est négatif en provenance de l'Union européenne et de l'AELE, malgré la priorité accordée à cette zone.

Désintérêt du Sud européen

De plus, les anciens pays de migration du Sud européen se détournent de notre pays, alors que la France et l'Allemagne suivent une évolution inverse. De toute évidence, la crainte d'une invasion des pauvres Européens du sud, n'est qu'une survivance désuète des années soixante et septante. Elle ne saurait donner prétexte au rejet des accords bilatéraux avec Bruxelles. *at*

Des chiffres éloquentes exigent une nouvelle politique de la ville

La politique de la ville concerne aujourd'hui 70% de la population suisse désormais citadine.

L'urbanisation croissante multiplie les problèmes de société. Mais le découpage communal, hérité de l'histoire, ne permet pas de résoudre les questions à l'échelle où elles se posent. Confirmation à l'appui de statistiques récentes.

L'HIATUS EST ÉVIDENT. D'une part le découpage institutionnel qui dicte les décisions politiques. D'autre part la réalité sur le terrain. La véritable identité qui façonne la vie quotidienne, c'est l'agglomération urbaine dont le tissu économique et social ne saurait se diviser. Le problème est ancien. Une étude de l'Office fédéral de la statistique en souligne l'importance.

Les habitants des villes se plaignent en priorité du bruit. Les valeurs limites d'émissions sonores fixées par l'ordonnance fédérale (60 db) sont dépassées pour plus d'un quart de la population dans les zones d'habitation. La pollution de l'air reste élevée, bien qu'elle ait régressé depuis dix ans à la suite des mesures prises après l'alerte... à la mort des forêts. La recherche d'une meilleure qualité de vie incite les citoyens à désertir le centre ville pour s'installer en périphérie.

Évolution de la population en % de 1980 à 1997

	Ville	Agglom.
Zurich	- 8,4%	+ 11%
Bâle	- 6%	+ 10,1%
Genève	+10,3%	+ 23,4%
Berne	- 14,3%	+ 6,4%
Lausanne	- 10,5%	+12,5%
St-Gall	- 6,9%	+ 6,9%
Lucerne	- 8,8%	+ 15,2%
Lugano	- 6,8%	+ 27%

Seule la ville de Genève présente une évolution atypique, en raison probablement de l'étroitesse de son arrièrepays et de la politique cantonale de protection des zones non urbaines.

L'économie prend également le chemin de l'exode vers la périphérie. Le mouvement a commencé avec l'industrie. Il se manifeste maintenant dans les services, mais plus discrètement. Mais le parallélisme est loin d'être parfait entre l'évolution de l'emploi et celui de la résidence. Le mouvement pendulaire de la périphérie vers la commune centrale est toujours plus intense. Plus de la moitié de la population change désormais de commune pour se rendre au travail.

Le mouvement pendulaire à lui seul, symbolise tous les problèmes qui imposent une solution au niveau de l'agglomération: les transports, la pollution, l'aménagement harmonieux des zones de détente et de travail, la concurrence fiscale.

Évolution des pendulaires de 1980 à 1990

Zurich	+ 23,5%
Bâle	+ 16,1%
Genève	+ 15%
Berne	+ 28,8%
Lausanne	+39,2%
St-Gall	+ 47,3%
Lucerne	+ 37,6%
Lugano	+ 33,3%

Les réponses politiques sont loin d'être à la mesure de l'évidence des faits. La nouvelle Constitution fédérale a introduit un nouvel « article sur les villes » dont on ne voit pas encore l'importance pratique. Uri, Schwytz et Unterwald continuent d'avoir autant de poids que Zurich, Genève et Bâle. Au niveau des cantons, les fusions de communes sont encore timides, comme à Fribourg, ou velléitaires, comme dans le canton de Vaud. La coopération au sein des agglomérations dépend du bon vouloir des responsables locaux. L'organisation politique du troisième millénaire reste à inventer. *at*

Source: *La vie économique* 5/1999. « Les villes et les agglomérations vues sous l'angle de la statistique de l'environnement ».

Fabrique de DP

DOMAINE PUBLIC SA a le plaisir de convoquer l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, le 24 juin 1999, à la salle de conférence de l'Hôtel de la Navigation, Avenue de la Harpe 49 à Lausanne, à 18 heures 30.

Venez nombreuses et nombreux!
Le conseil d'administration

Un succès thérapeutique

Un accord sur le catalogue de propositions de la table ronde est en voie d'aboutir, sous réserve de l'accord des partis.

EN MARS 1999, DP s'interrogeait sur la méthode de la table ronde vaudoise: allait-elle permettre au Conseil d'État de reculer pour mieux sauter, ou alors de mieux reculer pour ne pas sauter? À la fin de l'exercice, les doutes semblent, en partie, balayés. Au lieu de cristalliser les positions et les oppositions, la table ronde est devenue, contre toute attente, l'espace d'un œcuménisme politique qui fit passer les intérêts collectifs avant les intérêts particuliers.

Une procédure exceptionnelle

L'exercice qui consiste à réunir tout le canton autour d'une table n'en reste pas moins exceptionnel; il ne pourra pas être réitéré chaque fois que le gouvernement se retrouve dans l'impasse.

Échaudés par leurs défaites en votations populaires, les partis politiques devaient retrouver leur crédibilité. L'initiative sur les grandes fortunes lancée par la gauche en 1995 avait subi un échec qui ne laissait espérer aucun espoir d'amélioration. Les résultats des dernières élections cantonales ont de plus sanctionné une majorité de gauche au Conseil d'État divisée, en manque de

cohésion. Quant au centre droite, fort de son succès de mars dernier, il a dû revoir ses prétentions à la baisse avec le refus par le peuple du frein à l'endettement. Au final un match nul entre les forces politiques qui rendait possible la modération des exigences.

Exceptionnelle, la table ronde l'est aussi par la procédure choisie. Aux éternelles guerres de tranchées qui divisent le Grand Conseil, les organisateurs privilégièrent une démarche consultative susceptible de déboucher sur un catalogue de propositions que le Conseil d'État aurait charge de concrétiser durant la législature.

Au départ, la table ronde représentait donc l'ultime espoir d'émousser la rigidité des appareils politiques et des instruments démocratiques traditionnels, qui semblaient si impuissants que l'on fut contraint d'organiser un tel exercice de sauvetage. L'objectif est atteint. Mais c'est avant tout un succès thérapeutique nécessaire pour dépasser les traumatismes post-électorales. Le monde politique a gagné en maturité ce qu'il a perdu en position de principe. Voilà pour les symboles.

Concrètement, les mesures de l'accord ont l'avantage d'être réalisables

durant la législature. Et les partis politiques signataires s'engagent, au Grand Conseil, à ratifier les modifications législatives. Mais ces propositions auraient pu sortir d'un gouvernement modestement centriste. On aurait préféré un programme en début de législature, même laconique, au catalogue par correspondance proposé par l'accord. Ce sont les limites de l'exercice. Le chapitre des économies, en particulier, reste vague, de même que leurs conséquences sur l'emploi, les réformes structurelles nécessaires pour les mettre en œuvre ou la qualité des prestations offertes (voir encadré).

L'accord final porte sans conteste la marque des socialistes et des verts. La marge de manœuvre des partis de gauche et écologiste était étroite, au vu de la majorité politique au gouvernement et au Grand Conseil. Chargée du chapitre économies, la gauche a su éviter une démarche structurelle qui aurait touché la formation, la santé et le social. Obtenir huit millions de réallocations au RMR, faire passer l'engagement d'inspecteurs fiscaux ou la lutte contre le travail au noir pour des mesures d'économie... Voilà un résultat que n'aurait espéré le précédent gouvernement à majorité de gauche! A contrario, ce sont sans aucun doute les libéraux qui ont fait le plus de chemin. Et qui grincent des dents. Mais la paix des braves est à ce prix. gs

Les politicums

L'ACCORD PRÉVOIT 212 millions d'amélioration des finances du canton en trois ans. C'est mieux que les résultats de 1998 (330 millions de déficit). L'équilibre entre économies et recettes est maintenu. Exemples, en flou.

Économie

- planification hospitalière. Les socialistes, qui acceptent 10 millions d'économie dans le secteur hospitalier soutiennent en même temps l'initiative pour des hôpitaux de proximité. L'accord affirme cependant que l'État devra réexaminer les missions des établissements hospitaliers, mais sans les supprimer. Comment? Mystère.
- 700 emplois temporaires subventionnés seront créés permettant aux bénéficiaires du RMR, de compétence cantonale, de retrouver leurs droits au chômage, financé par la Confédération. Privilège-t-on ici l'amélioration de la prestation ou le transfert de charges?

Recettes

- Le volet fiscal est largement moins ambitieux que le projet Veillon qui portait à 150 millions le montant des nouvelles recettes. 20 millions d'allègements fiscaux sont proposés par la diminution du taux d'imposition sur le capital. Le POP s'y oppose en affirmant «pas de contribution de solidarité sur les grosses fortunes et les gros revenus, mais des cadeaux fiscaux sur le capital des personnes morales». La perche tendue aux libéraux sera-t-elle utilisée par les populistes pour lancer un référendum?

Pas de référendum obligatoire

POUR ÉVITER LE piège de l'addition des oppositions, l'accord de la table ronde ne sera pas soumis en bloc au peuple. Les modifications législatives seront au contraire proposées indépendamment les unes des autres au Grand Conseil, dont 167 députés sur 180 appartiennent à des partis signataires. Chacune d'entre elle est séparément sujette à référendum. La révision de la loi sur les impôts cantonaux représente le plus gros morceau que les signataires s'engagent à ne pas attaquer en référendum.

Simpliste, vraiment?

Un lecteur réagit à l'article de Jean-Daniel Delley dans *DP* 1387, consacré à la votation du 13 juin sur l'asile.

DANS LE numéro 1387 de *Domaine Public*, Jean-Daniel Delley fait état des dérives passionnelles des deux camps (opposés ou favorables à la nouvelle loi), «au seul détriment des requérants». En proposant le rejet de l'arrêté fédéral urgent tout en se déclarant favorable à la loi, il est ainsi persuadé d'avoir enfin une législation sur l'asile équitable et favorable aux requérants tout en évitant de focaliser sur les abus.

Or, le parti socialiste, qui n'a pas soutenu activement le lancement du référendum, a pourtant déclaré s'opposer à la nouvelle loi et à l'arrêté fédéral urgent. Finalement, ne se serait-il pas laissé entraîner par le courant (simpliste selon Delley) développé par les œuvres d'entraides et les organisations actives dans la défense des requérants d'asile?

C'est bien plutôt la proposition de J.-D. Delley qui me paraît ici simpliste. À l'évidence, il n'a pas pris la peine de s'intéresser aux ordonnances d'application, actuellement en procédure de consultation. C'est, entre autres, le contenu de ces ordonnances qui a motivé les œuvres d'entraide (qui elles non plus n'avaient pas soutenu le lancement du référendum) à se déclarer fermement opposées aux modifications de la loi. Ces ordonnances montrent très clairement que

l'administration fédérale n'a qu'un seul objectif: réduire au strict minimum les possibilités d'obtenir l'asile en Suisse et limiter au maximum les moyens de droit à disposition, tout en rendant précaire la situation des personnes autorisées à séjourner en Suisse.

Le sucre et l'argent du leurre

Le sucre donné avec le nouveau statut des réfugiés de la violence n'est qu'un leurre. Ce statut interdit à toute personne qui en bénéficie de déposer une demande d'asile, même si elle réunit manifestement tous les critères pour obtenir le statut de réfugié. Elle ne pourrait le faire qu'après cinq ans, mais avec toutes les difficultés (moyens de preuve, risque de contradiction beaucoup plus élevé) qui ne manqueraient pas de se poser. En fait, la législation suisse contient déjà les instruments permettant l'accueil d'un groupe de personnes (c'est le cas actuellement pour les Bosniaques). Le statut de réfugié de la violence, tel que proposé par le législateur, n'est donc pas un réel progrès.

Ce qui est le plus navrant, c'est l'absence totale des élus socialistes vaudois dans la campagne qui précède cette vo-

tation. Nous aimerions les entendre manifester leur opinion, notamment auprès de la population. Ces élus socialistes, plutôt que de venir s'entretenir au stand du Comité référendaire (à défaut de venir apporter leur soutien), préfèrent passer tout droit, comme si leur présence au stand pouvait leur être préjudiciable (on l'a remarqué à Vevey). Il semble donc qu'il y ait un décalage toujours plus grand entre ce qu'ils disent et leur engagement véritable. [...]

D'ailleurs, l'opinion défendue par J.-D. Delley (qui, si elle passe, pourrait être un moindre mal) serait un excellent moyen d'aborder la discussion sur la loi. La plupart des aspects de cette loi sont, il est vrai, mal connus d'une population qui, en matière d'asile, marche essentiellement à coup de slogans et d'émotions, alors qu'elle n'a aucune idée du déroulement de la procédure d'asile. Mais combien de nos élus (tous partis confondus) sont-ils au courant de la manière dont se déroulent les phases cruciales de la procédure d'asile (enregistrement, auditions, accueil, renvoi)?

En conclusion, pourquoi l'opinion défendue par J.-D. Delley ne s'exprime-t-elle pas aussi en dehors de *Domaine Public*?

Roland Rapin, Vevey

REVUE DE PRESSE

Dangereuse tentation romande

DANS L'HEBDOMADAIRE *DIE Weltwoche* (27 mai 1999), Fredy Gsteiger met en garde contre l'idée d'un parti bourgeois romand.

«[...] Peter Tschopp, conseiller national radical genevois sortant, suggère la création d'un parti bourgeois romand. Les Romands en ont assez de porter le drapeau du libéralisme et de l'ouverture au monde et de se faire minoriser dans leur parti au moment des décisions importantes.

» La proposition de Tschopp est extrêmement dangereuse! La cohésion de la Suisse tient au fait que les frontières linguistiques ne correspondent pas aux clivages politiques et que ces derniers ne recoupent pas les diffé-

rences religieuses. La Suisse n'est divisée par aucun fossé; les sillons parcourent le pays de long en large. Aujourd'hui déjà la Lega est un parti purement tessinois et l'UDC est quasiment absente de la Suisse romande. Un parti bourgeois francophone renforcerait cette tendance. Et la Suisse ressemblerait bientôt à la Belgique où seuls le football, les moules et les frites assurent la cohésion du pays, où on ne trouve plus que des partis régionaux et où la politique nationale brille par son absence.

» Évitions d'aller dans cette direction! Même si cela peut paraître dramatique: dans les Balkans aussi tout a commencé de manière anodine. » ■

N'oublions pas la télé!

NOUS NOUS ÉTIIONS étonnés que la Radio suisse romande ne retransmette pas en direct le discours de la Présidente de la Confédération, Ruth Dreifuss, prononcé devant l'Assemblée fédérale sur le drame du Kosovo.

À juste titre, André Crettenand, correspondant parlementaire, nous fait remarquer que la télévision suisse romande, au matin du 21, a assuré cette retransmission, reprise en différé sur la TSR2. L'effort de la télé pour assurer en direct les moments solennels du Parlement mérite d'être souligné.

réd.

La Suisse sur les sentiers pédestres

La Suisse n'est pas mauvaise élève dans la réglementation des politiques environnementales. Loin s'en faut. Mais la partie n'est pas gagnée.

L'OCDE a un but de développement économique: la Convention de décembre 1960 qui lui donne naissance, dans le plus pur langage des Trente glorieuses, lui assigne ainsi notamment pour objectif de promouvoir des politiques visant «à réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays membres». La croissance résoud tous les problèmes. Il faudra attendre trente ans et le Sommet de Rio pour que l'on songe à considérer comme interdépendants l'économie, le social et l'environnement. Le développement durable était né.

Évaluation pertinente

La Convention de 1960 n'a pas subi de lifting et, si l'OCDE reste connue pour ses études économiques, elle se préoccupe désormais des politiques environnementales des pays membres, vingt-neuf à ce jour. Et, par analogie avec ses publications économiques, elle publie désormais les *Examens des performances environnementales*; le tome consacré à la Suisse vient de paraître.

La démarche est rigoureuse et intéressante. Parce qu'elle reprend le modèle de l'évaluation par les pairs: ce sont trois experts délégués par des «pays examinateurs», en l'occurrence le Mexique, les Pays-Bas et l'Italie, qui évaluent la politique environnementale suisse, avec l'appui du personnel de l'organisation. Ce système garantit une

connaissance du sujet, des difficultés d'application de certaines politiques et un échange bienvenu d'expériences entre administrations. Le procédé semble fonctionner; en tout cas, aucune de ces confusions si fréquentes lorsque des organisations ou des journaux non suisses s'intéressent à notre pays: les rôles respectifs de la Confédération, des cantons et des communes sont parfaitement maîtrisés, tout comme les différences entre cantons.

Le résultat est d'autant plus intéressant que la Suisse – c'est d'ailleurs relevé dans l'étude – n'a pas une grande habitude de l'évaluation de ses politiques publiques en général et en matière environnementale en particulier.

Sans pouvoir ici entrer dans le détail, l'ensemble de la publication confirme une tendance connue, en l'étayant et, souvent, en la chiffrant: la Suisse a une réglementation complète, adoptée avant bien d'autres pays, mais la partie n'est pas gagnée: la forte densité de population dans les zones habitées est à l'origine de pressions environnementales aussi bien dans ces régions – où par exemple on compte pour plusieurs domaines le plus grand nombre d'espèces menacées et disparues des pays de l'OCDE – que dans celles moins peuplées mais intensément utilisées comme zones de détente. Les premiers outils utilisés – lois, règlements et ordonnances définissant des normes – ont certes permis une impressionnante diminution des émissions polluantes; ils n'ont cependant pas suffi à at-

teindre des buts reconnus comme ambitieux. L'addition d'un grand nombre de comportements respectant les normes peut aboutir à des émissions polluantes excessives, comme c'est par exemple le cas pour l'ozone.

Négociation ou intervention

L'intervention étatique dans le domaine de l'environnement a maintenant recours à toutes sortes d'autres instruments, moins classiques mais plus efficaces, qui s'intéressent davantage aux buts à atteindre qu'aux comportements à adopter. Ce sont les instruments économiques, en fait à mi-chemin entre les deux systèmes, mais aussi la négociation utilisée par exemple pour le recyclage de déchets comme l'aluminium, les bouteilles en PET, etc. La menace d'une intervention de l'État pousse les acteurs à atteindre un objectif sans qu'il soit forcément nécessaire de légiférer.

Une large part de l'étude est consacrée à l'intégration des politiques: la préoccupation environnementale ne doit pas être le souci des seuls offices spécialisés dans le domaine. La Suisse a de ce point de vue un comportement cohérent, surtout au niveau fédéral. Les cantons, davantage confrontés à l'application concrète, peinent encore à intégrer les objectifs environnementaux à l'ensemble de leurs politiques.

Le chapitre intitulé «Environnement et économie» est à ce titre instructif: les acteurs économiques, souvent relayés par les cantons, laissent entendre que les préoccupations environnementales sont en contradiction avec l'objectif de croissance économique: les premières empêcheraient le second de se réaliser. Or l'OCDE note pour la Suisse «un net découplage entre croissance économique et pressions sur l'environnement», qui se vérifie dans les chiffres. Une petite phrase qui vient confirmer que le développement durable, auquel de plus en plus de monde se réfère sans pouvoir donner un contenu à l'expression, est une voie praticable, pour ne pas dire obligatoire. *pi*

Examen des performances environnementales-Suisse, OCDE, Paris, 1998. www.oecd.org

L'écologie ne tue pas l'économie

ENTRE 1985 ET 1996, le PIB de la Suisse croît de quatorze pour cent; durant la même période, la plupart des émissions polluantes diminuent de manière spectaculaire et celles de CO₂, liées à la consommation d'énergie, n'augmentent que de un pour cent. Les prélèvements en eau diminuent également alors que la production de déchets se stabilise. Le constat est le même pour l'agriculture, dont la production en stagnation s'accompagne de baisses marquées de la consommation d'engrais et de pesticides.

Ce découplage entre croissance et nuisances ne se vérifie par contre pas dans le domaine des transports où le trafic routier augmente davantage que le PIB.

Certes, la stagnation économique observée depuis une dizaine d'années a réduit les pressions directes sur l'environnement. Mais, relève l'OCDE, «une croissance plus forte aurait probablement permis de dégager de plus amples moyens financiers pour protéger l'environnement».

La Révolution chez les Vaudois

Deux ouvrages analysent le processus révolutionnaire vaudois.

LES GRANDS ANNIVERSAIRES ont la vertu de justifier les publications historiques. Sous le titre d'époque: *Bon peuple vaudois écoute tes vrais amis!*¹ nous est présenté un choix de pamphlets, de discours, de proclamations diffusés sur cinq mois avant et après la Révolution. Comment se fait le passage de la peur et de la répression à l'audace communicative jusqu'au grand basculement?

La révolution vaudoise n'a pas de caractère épique; elle se singularise par l'appui des armées françaises, prêtes et désireuses d'intervenir, et aussi par son expression paisible: les maîtres bernois ayant été poliment reconduits. On observe néanmoins les développements classiques du processus révolutionnaire. On est frappé par l'importance de l'écrit. Un pamphlet, ce n'est pas un tract comme on en vilipende aujourd'hui par milliers. Le texte amené au lieu de réunion est en lui-même un événement; il est un relais. Si on utilise le vocabulaire contemporain, on

dira que son taux de pénétration est exceptionnel. On est toujours stupéfait, gavés que nous sommes par les moyens de transmission directs, par la rapidité de la circulation des informations à une époque où les messagers allaient à l'allure d'un bon cheval. Classique aussi, le jeu de reprise en main des détenteurs du pouvoir: la prestation de serment qu'exigent LLEE ou les approches à l'intérieur du système: les résolutions des autorités locales qui professent leur loyauté et demandent une réforme à l'intérieur.

Quand la victoire est assurée, comme le ton change! On lira avec intérêt les textes de Wild, directeur des Salines de Bex: de la dissertation abstraite sur une société plus juste à la vindicte anti-bernoise défilée.

Mais une révolution s'analyse aussi en termes de classe. Qui prend le pouvoir une fois chassés les oligarques bernois? Ce rôle est dévolu à la bourgeoisie libérale et citadine déjà associée, à un degré inférieur, à la gestion du pays.

Elle a eu le mérite d'assurer une transition calme, de préparer les nouvelles institutions, de travailler à la participation du canton à la Confédération, sur un pied d'égalité. Mais on lira aussi en complément les textes de Louis Reymond²: créateur d'un journal agressif *Le Régénérateur*, fondateur de la Société populaire de Saint-Laurent, inspirateur du Bourla-papey, il ne cesse de dénoncer la collusion antérieure de la bourgeoisie vaudoise avec l'Ancien Régime. Il obtiendra la liquidation des droits féodaux. La bourgeoisie se consolidera, mais sur des bases plus modernes. ag

¹*Discours, proclamations et pamphlets diffusés dans le Pays de Vaud au temps de la révolution (décembre 1797-avril 1798)*. Textes réunis par Danièle Tosato-Rigo et Silvio Corsini. *Revue historique vaudoise*, 1999.

²Louis Reymond. *L'Insurgé*. Écrits présentés par Jean-Claude Wagnières (la mort ne lui a pas permis d'achever son travail), Éditions d'en bas, 1998.

BARBECUE

Traduction, ségrégation

AVEC LE RETOUR de la belle saison, une envie de grillades en plein air vous reprend. Le vieux grill est fichu. Ça tombe bien: la Coop en vend justement en promotion au prix de 79 fr. Ils sont fabriqués par la société Trisa, retenez ce nom, basé à Triengen, numéro postal 6234. En ce qui concerne le fonctionnement lui-même, rien à dire, l'engin fait ce pourquoi il a été conçu et fabriqué. Tout se gâte en ouvrant le mode d'emploi.

Sous le chapitre directives générales de sécurité, on peut lire ceci: «Les enfants ou les handicapés ne sont pas conscients des dangers inhérents au maniement d'appareils électriques». Cette phrase est bien sûr odieuse. L'immense majorité des handicapés est aussi capable que n'importe quel adulte de se servir d'un appareil électrique.

Nous nous sommes aussitôt référés à la version allemande dont on peut penser qu'elle constitue le texte original. On y lit ceci: *Kinder erkennen die*

Gefahren nicht, etc. Bizarre, nulle trace des handicapés. Pareil pour le texte en italien où il n'est question que de *bambini non si rendono conto dei pericoli*. Le mode d'emploi en anglais ne parle lui aussi que de *children are not aware*, etc. Une seule déduction est possible: les handicapés francophones sont d'une nature différente. Ils sont plus profondément atteints que ceux de langue allemande, italienne ou anglaise et il convient de les assimiler à des enfants.

Merci à la société Trisa d'avoir fait cette découverte qui avait jusqu'alors échappé à la sagacité de la médecine. Une inquiétude nous envahit toutefois. Ce constat s'applique-t-il uniquement aux handicapés? Les adultes de Suisse romande sont-ils eux aussi des enfants sans le savoir. Suis-je capable d'utiliser des interrupteurs. Vite, transmettre cet article à *Domaine Public* et ensuite éteindre l'ordinateur. On n'est jamais trop prudent! jg

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:

Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Pierre Imhof (pi)

Charles-F. Pochon (cfp)

Albert Tille (at)

Composition et maquette:
Anne Rivier, Géraldine Savary

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué:

Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télex: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

Site: <http://www.domainepublic.ch>

CCP: 10-15527-9